



Le rôle du référent Ambroisie intercommunal

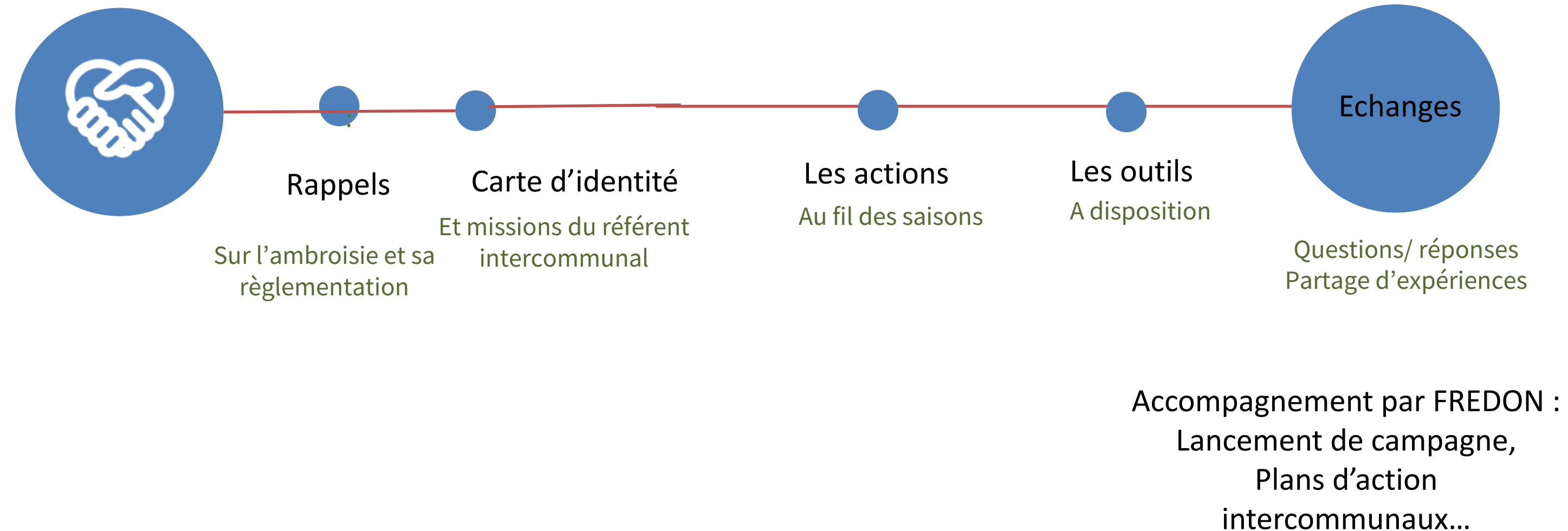
**Atelier d'information
à distance**

Mercredi 26 avril 2023



Marie-Hélène PLAVERET – David ROUX (FREDON AuRA)

Programme de l'atelier



**Connaissances sanitaires et réglementaires / Comment s'adapter à la saisonnalité /
Un rôle territorial pivot / Une valeur d'exemple / Accompagnement par FREDON**



L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE

Ambrosia artemisiifolia L.

**Rappels sur l'ambrosie
(les ambrosies)
et la réglementation**

Le rôle du référent intercommunal

- Pour avoir une action efficace, le référent intercommunal doit **connaître** et **savoir reconnaître** l'Ambroisie (*cycle, dissémination, ...*)!



La formation et le maintien de compétence est donc essentielle !

L'ambroisie à feuilles d'armoise

Rappels

- Plante exotique envahissante
 - ⇒ Présente dans différents milieux
- Très implantée en Auvergne-Rhône-Alpes
- Problématique sanitaire : très allergisante
- Problématique : agricole, environnementale, sociétale, économique
- Réglementée
 - ⇒ Lutte obligatoire



L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE

Ambrosia artemisiifolia L.

Attention !!

⇒ Pollinisation / allergies

⇒ Grenaison / dispersion



Pollen à fort potentiel allergisant :

- De petite taille (~15 µm) : transport par le vent sur plusieurs 10^{aines}, voire 100^{aines} de kilomètres
- Produit en grandes quantités : jusqu'à plusieurs millions de grains de pollen par jour par pied

5 grains de pollen / m³ d'air suffisent à provoquer une allergie

Pollens et symptômes :

D'août à octobre

En Auvergne-Rhône-Alpes :

13% de la population est
allergique

(9% à 21% selon les secteurs)

[Estimation niveau national : entre 1,7% et 5,4%]

2017 : - Près de 660 000 personnes ont consommé
des soins en relation avec l'ambroisie
- Coût global de santé estimé à 40,6 millions €



Un problème réglementé

- **Code de la santé publique** (espèces nuisibles santé humaine) ✓
- **Code rural et de la pêche maritime** (organismes nuisibles)
- **Code de l'environnement** (Stratégie nationale sur les EEE)

2011 : Création du
Comité Parlementaire
« Ambrosie »

Création de l'Observatoire
des Ambrosies

2017 :

Arrêté du 26 avril

interdit l'introduction, le transport, l'utilisation, la mise en
vente, la vente et l'achat des espèces considérées.

Décret du 26 avril

Liste les 3 espèces d'ambrosie, fixe les mesures de prévention
et de lutte à mettre en œuvre. Modalités d'application par
préfet de département (arrêté préfectoral)

PRSE 2017-2021

Déclinaison Plan régional santé-environnement
Objectif 2 Action 13

2018 : instruction

interministérielle – élaboration d'un
plan d'actions local

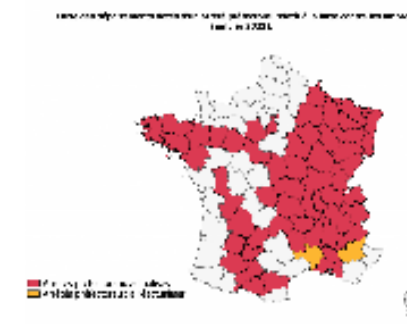
2015->2019 : Plan National Santé
Environnement 3 / *Actions 8 – 9 – 10 – 11.*

- Renforcer la surveillance et l'information sur les
pollens allergisants.
- Inciter les collectivités à contribuer à la réduction
de l'exposition à ces pollens.
- Mieux évaluer l'exposition à l'ambrosie et
surveiller son expansion géographique.

2016 : Loi de modernisation de
notre système de santé (Art.57)

Nouveau chapitre VIII du **Code de la
Santé Publique** : lutte contre les
espèces végétales et animales
nuisibles à la santé humaine

2019 : Actualisation des
arrêtés préfectoraux

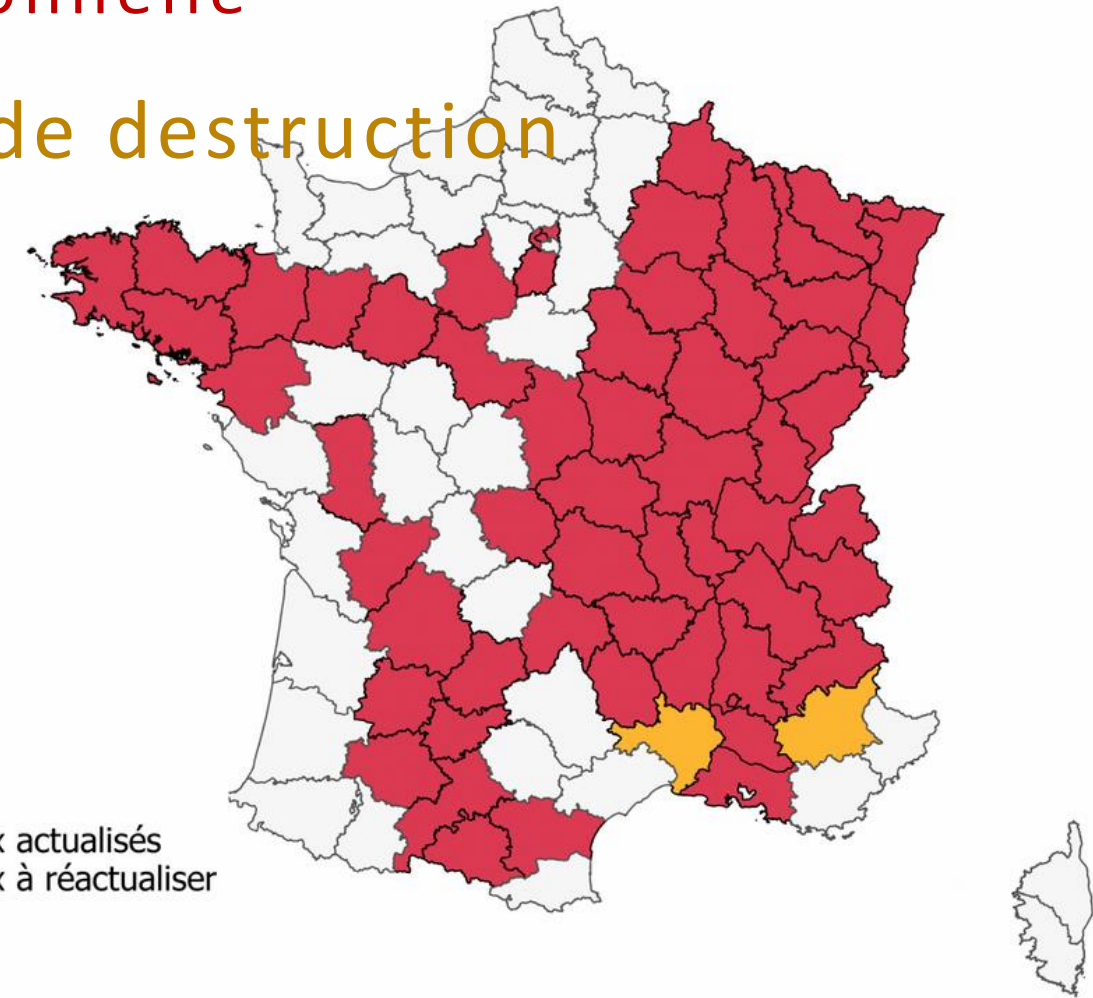


2019 : Nouveaux arrêtés préfectoraux de lutte contre l'ambroisie

Un pouvoir de police spécial du Préfet, impliquant les Maires, pour une action de terrain opérationnelle

⇒ Obligation de prévention et de destruction

- Tous publics concernés
- En tous lieux
- 3 espèces d'ambroisie



Carte des départements dotés d'un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les ambrosies (janvier 2022)

A retrouver sur : <https://ambroisie.fredon-aura.fr>

PREFECTURE DE LA LOIRE

Prévenir et lutter contre les ambrosies

PLAN D'ACTIONS
Décembre 2019

proposé par le comité départemental espèces invasives ou nuisibles à la santé humaine

CONNAISSANCE DES AMBROISIES ET COMMUNICATION

ACTIONS DE TERRAINS

COORDINATION DÉPARTEMENTALE

Elaboration de Plans d'Actions Locaux

Version finale après consultation
Comité départemental du 09/12/2019

Page 1 sur 21

Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation départementale de la Loire
Service santé et environnement

ARRETE N° 2019 - 039

relatif à la lutte contre les espèces d'Ambroisie
dans le département de la Loire

Le Préfet de la Loire

Vu le règlement (UE) N°574/2011 de la commission du 16 juin 2011, modifiant l'annexe I de la directive 2002/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales applicables au nitrite, à la mélanine, à *Ambrosia* spp. et au transfert de certains coadjuvants et histomonomériques et établissant une version consolidée de ses annexes I et II ;

Vu le Code de la défense, notamment son article L. 1142-1 ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 110-1, L. 120-1 et 2, L. 173-1 à 17, L. 220-1 et 2, L. 221-1 à 5 et R. 221-1 ;

Vu le Code du travail, notamment son article L. 4121-1 ;

Vu le Code de la consommation, livre II et V, dont notamment ses articles L. 511-3 et L. 511-2 ;

Vu le Décret n°2017-1866 du 29 décembre 2017 portant définition de la stratégie nationale de santé pour la période 2018-2022 ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 juin 2017 portant désignation des organismes contribuant à certaines mesures nationales de prévention et de lutte relatives à l'ambrosie à feuille d'arnoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses ;

Un arrêté préfectoral par département AURA

Extrait AP Savoie

Article 7 : **Rôle des communes et structures intercommunales**

L'organisation de la lutte contre les ambrosies à l'échelle du territoire est indispensable à la réduction des impacts sanitaires et économiques.

Afin d'y parvenir, **les communes et structures intercommunales** concernées par la présence des ambrosies **peuvent désigner au moins deux référents territoriaux** : un élu et un personnel technique.

Le rôle de ces «référents territoriaux ambrosie» est précisé, en fonction de leur champ d'action respectif, dans le plan d'actions local annexé à ce présent arrêté.

BINOME : ELU + AGENT = EFFICIENCE

Extrait AP du Cantal

Article 6 : **Rôle des collectivités**

Les collectivités territoriales concernées par la présence des ambrosies ou susceptibles de l'être **peuvent désigner un ou plusieurs référents territoriaux** : élu et personnel technique. Ces référents ambrosie peuvent agir à l'échelle communale ou intercommunale.

Le référent territorial ambrosie a pour mission:



L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE

Ambrosia artemisiifolia L.

**Carte d'identité
et missions du référent
intercommunal**



Pour plus d'informations : www.ambrosie-risque.info



RECOMMANDATIONS D'ACTIONS

*Les outils pour signaler l'ambrosie :



www.signalement-ambrosie.fr



Application mobile



contact@signalement-ambrosie.fr



0 972 376 888

→ Nommer un référent territorial : <https://framaforms.org/inscription-referent-territorial-ambrosie-1569419648> et se rapprocher du coordinateur départemental ambrosie pour le former

→ Inciter les citoyens à signaler les populations* via la plateforme de signalement ambrosie : www.signalement-ambrosie.fr

→ Rappeler l'obligation de destruction des foyers :

- Inciter à faire détruire avant la floraison (fin juillet) pour éviter les pollens dans l'air
- Inciter à faire détruire avant grenaison (fin août) pour éviter sa dissémination
- Gérer les foyers sur les terrains communaux en priorisant les plus impactants pour la santé (proximité des lieux publics, bords de route) et favoriser les actions collectives (routes, fossés, parcelles agricoles).

→ Informer et communiquer sur les problématiques liées à la plante

→ Végétaliser les espaces pour concurrencer l'ambrosie

Les techniques de gestion sont à retrouver sur le plan d'actions accompagnant l'Arrêté Préfectoral et sur le [guide de gestion de l'Ambrosie à feuilles d'armoise](#)

En cas de forte infestation, il est préférable de choisir certaines tâches parmi toutes et augmenter en compétences les années suivantes.



CALENDRIER COMMUNAL

Mai-juin : réactiver la surveillance sur les foyers connus ; commencer les destructions manuelles sur petits foyers et surveillance des foyers sur domaines privés. Organiser l'information des citoyens (voir encadré « Journée de l'ambrosie » au verso). Végétaliser les terrains nus.

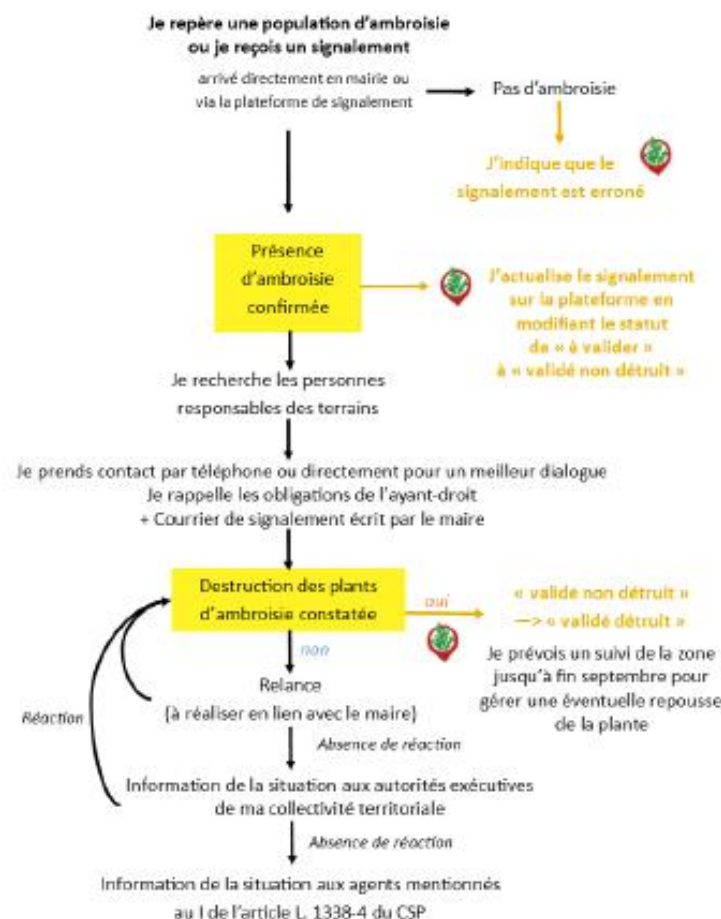
Juin-juillet : mettre en place les actions de gestion sur les terrains communaux. Inciter les citoyens à détruire les ambrosies sur leurs terrains avant qu'elles ne produisent du pollen.

Fin juillet : sur les foyers gérés par la fauche (bords de routes, friches, etc.), réaliser

L'AMBROISIE

L'Ambrosie est une plante exotique envahissante, arrivée d'Amérique du nord. On la retrouve maintenant sur l'ensemble du territoire français à des degrés divers. Son pollen, très allergisant, cause un problème majeur de santé publique.

Son fort potentiel d'envahissement lui permet de se développer rapidement sur une grande variété de milieux (sols agricoles, bords de voies de communication, zones de chantier, terrains privés, bords de cours d'eau, etc.).



Coordonnées de l'Observatoire des ambrosies - FREDON France

Marilou MOTTET,

Coordinatrice de l'Observatoire des ambrosies

ambrosie.risque@fredon-france.fr

Cycle de développement des ambrosies



RÔLE DU RÉFÉRENT COMMUNAL

Un référent est un élu local et/ou un agent territorial ayant plusieurs rôles de médiation dans la lutte contre l'ambrosie. Il a pour rôle de :

- Repérer la présence d'ambrosie ;
- Participer à leur surveillance ;
- Informer les personnes concernées des mesures à mettre en place pour prévenir de son apparition ou pour lutter contre sa prolifération en application de l'arrêté préfectoral mentionné à l'article R. 1338-4 ;
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Le maire et le référent ambrosie peuvent aussi s'appuyer sur le coordinateur départemental ambrosie et les relais locaux connaissant la problématique comme des agriculteurs, des associations de personnes allergiques, des particuliers, etc.

Chaque premier samedi de l'été a lieu la **Journée Internationale de l'Ambrosie**. Des animations sont organisées notamment par les collectivités un peu partout en France pour informer le grand public et les professionnels sur les

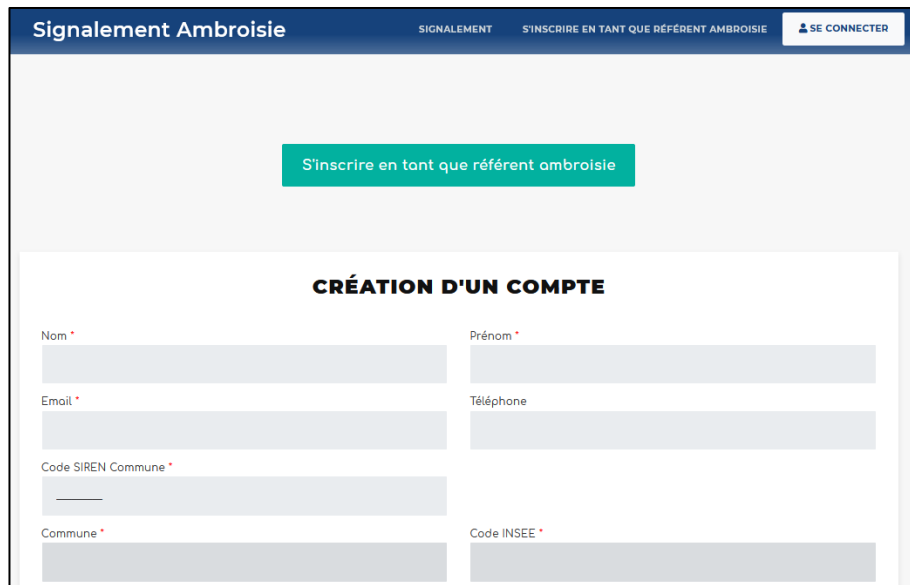


Comment devenir référent intercommunal ?

⇒ Être désigné par le conseil communautaire
/ la direction de l'EPCI

⇒ Remplir le formulaire 'en ligne' :

<https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/inscription>



The screenshot shows the 'Signalement Ambroisie' website interface. At the top, there is a navigation bar with the title 'Signalement Ambroisie' and links for 'SIGNALEMENT', 'S'INSCRIRE EN TANT QUE RÉFÉRENT AMBROISIE', and 'SE CONNECTER'. Below the navigation bar, there is a large teal button labeled 'S'inscrire en tant que référent ambroisie'. Underneath this button, the section is titled 'CRÉATION D'UN COMPTE'. The form contains several input fields: 'Nom *', 'Prénom *', 'Email *', 'Téléphone', 'Code SIREN Commune *', 'Commune *', and 'Code INSEE *'. Each field is represented by a light gray rectangular box with its label and an asterisk indicating it is a required field.



BINOME : ELU + AGENT = EFFICIENCE

Le référent intercommunal 'ambroisie'

- Il est avant tout **un référent**
⇒ Il gère les terrains intercommunaux
- Il est un acteur **pilier du dispositif** de lutte contre l'ambroisie
⇒ Dynamise le réseau intercommunal
⇒ Sans se substituer au référents communaux
- Il est un **pivot** entre l'échelle communale et l'échelle départementale

Un référent... intercommunal

- Il gère la présence d'ambrosie sur les espaces entretenus par l'intercommunalité
(il ne détruit pas forcément lui-même les ambrosies)

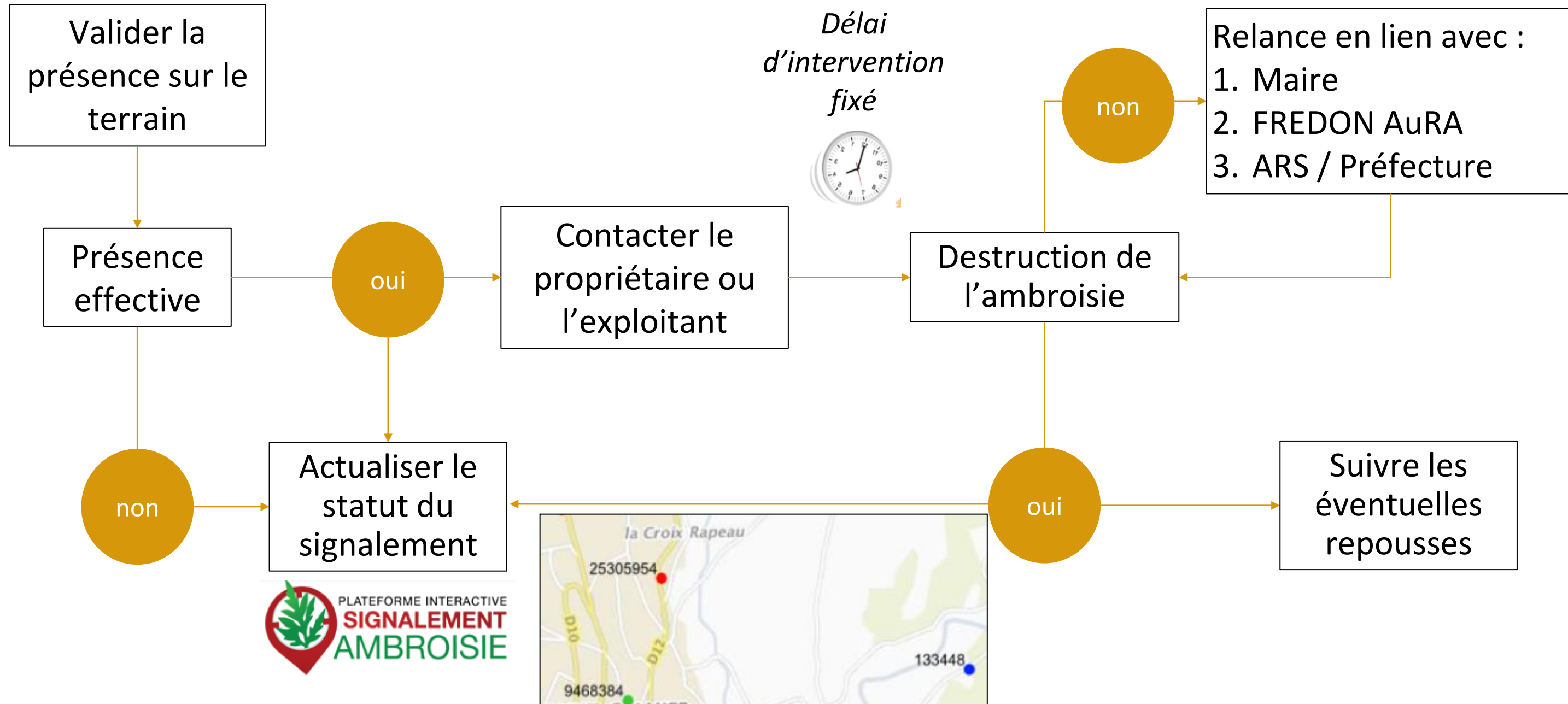
Ses missions sur le territoire intercommunal :

- Surveiller la présence d'ambrosie
- Réaliser un plan de gestion
- Gérer les signalements
- Informer et Communiquer
- Promouvoir les techniques de lutte adaptées
- Réaliser un bilan annuel



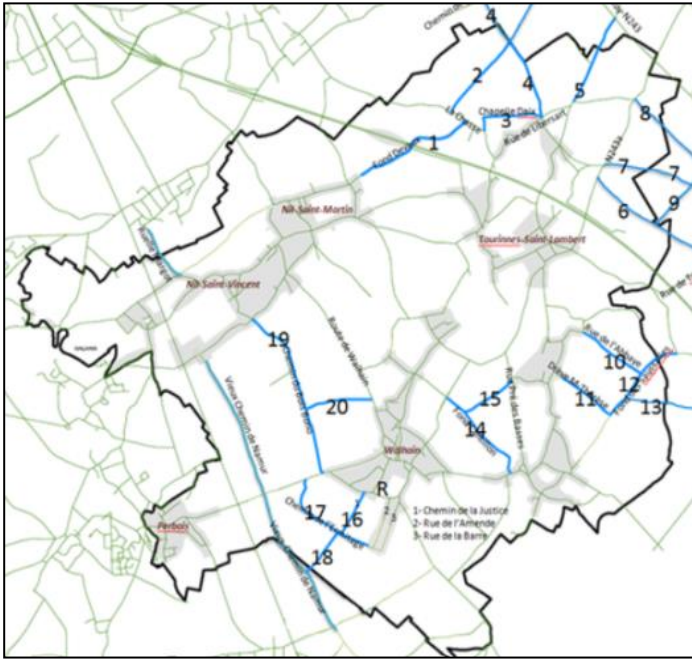
Des priorités différentes selon les enjeux du territoire

Gérer les signalements d'ambroisie sur les terrains intercommunaux



Privilégier le contact humain avec dialogue et diplomatie

Réaliser un plan de gestion intercommunal



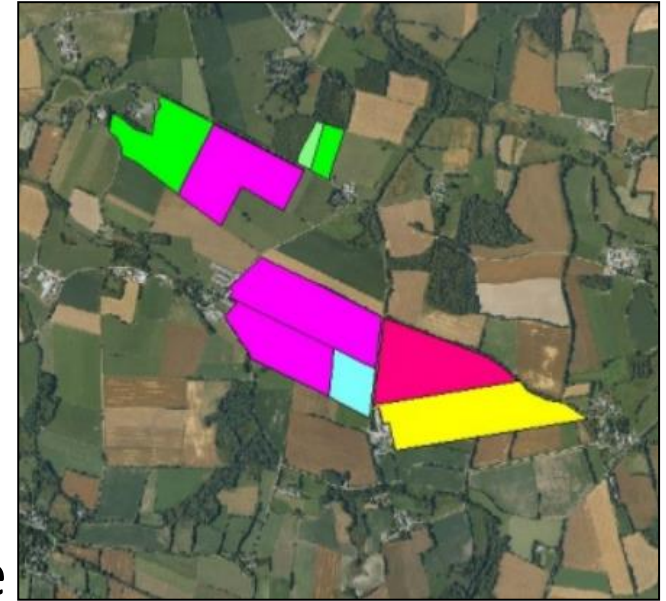
Gestion des
terrains
intercommunaux

Mai / Juin

Fin Juillet

Fauche
Second passage si
nécessaire

Fin Sept.



Réactiver la surveillance
des foyers connus
Destruction manuelle
des petits foyers

Juin / Juil.

Fauche :
Passe haute sous épis
floraux avant
pollinisation

Fin Août

Fauche :
Dernière passe basse
Ne plus intervenir à
grenaison

Pilier du dispositif intercommunal

➤ Il organise la surveillance et accompagne les actions de lutte à l'échelle intercommunale

(il ne se substitut pas au référent communal des autres communes)

Ses Missions à l'échelle intercommunale :

- Informer et Communiquer
- Définir une stratégie de gestion intercommunale
- Réaliser un bilan annuel intercommunal
- Participer aux réunions de coordination de lutte contre l'ambroisie
- Faire l'intermédiaire entre les référents communaux et les institutionnels



Des priorités différentes selon les enjeux du territoire

Pilier du dispositif intercommunal

➤ Il anime le réseau intercommunal

Ses Missions en lien avec les référents communaux:

- S'assurer de la désignation des référents communaux
- Contacts individuels avec les référents communaux
- Organisation et animation de réunions
Lancement de campagne / Bilan
- Aider à la surveillance de l'ambroisie localement
- S'assurer que les signalements soient gérés
- Soutenir la mise en place de plans de gestion communaux
- S'assurer du bon niveau de formation / information des référents communaux (outils disponibles, contacts utiles, ...)
- Promouvoir les techniques de lutte adaptées

Pivot avec les partenaires de lutte

➤ Il est en lien avec les autres acteurs institutionnels

- S'assurer que la problématique ambroisie est prise en compte dans les différents documents de gestion intercommunale (SCOT, agenda 21...)
- Etre un lien avec les institutions : connaître les personnes ressources pouvant être utiles (DDT, ARS, Chambre d'agriculture, Conseils départementaux, Observatoire des Ambroisies, FREDON...)

Relais





L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE

Ambrosia artemisiifolia L.



**Les différentes actions
au fil des saisons**



Les différentes actions au fil des saisons

Du 15 au 30 Juin :
Journées de lutte
contre les ambrosies

Début
pollinisation

Début
grenaison

Hiver

Printemps

Eté

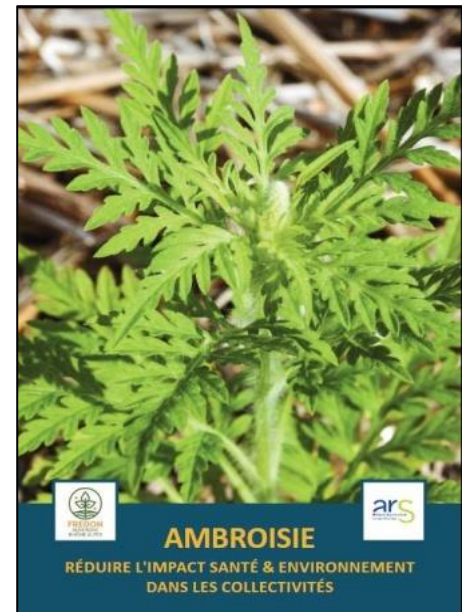
Automne





Hiver

- Formation des **référénts communaux**
- Interventions **écoles et centres aérés**
- Mise en place d'expositions et animations
- Rédaction articles (agrainage oiseaux)
- Réunions **agriculteurs**





Printemps

- Réunion de terrain / lancement de campagne
- Premières séances d'arrachage
- Inviter à l'utilisation de la plateforme de signalement
- Article presse, bulletin intercommunal, site internet
- Intervention centre aéré (Cap'tain allergeo)
- Mise en place d'expositions



Exemple sensibilisation population

Vidéo muette Lyon Métropole

www.youtube.com/watch?v=A5jIT823hA4





Été avant pollen

- 15^{aine} de l'ambrosie : INFORMATION
- Flyer pour inviter à des séances d'arrachages + plaquettes dans les boites aux lettres
- Affichage en mairie :
Arrêté préfectoral et « Participez à la lutte »
- Réunion « bout de champs » avec les agriculteurs





Été pendant la période des pollens

Site internet intercommunal, réseaux sociaux...

- Diffuser la plaquette « *Vivre avec mon allergie aux pollens d'ambrosie* »
- Publier un article « *Attention danger plante en pollen* »
- Relayer les alertes polliniques (<https://pollens.fr>)

+ Panneaux d'information

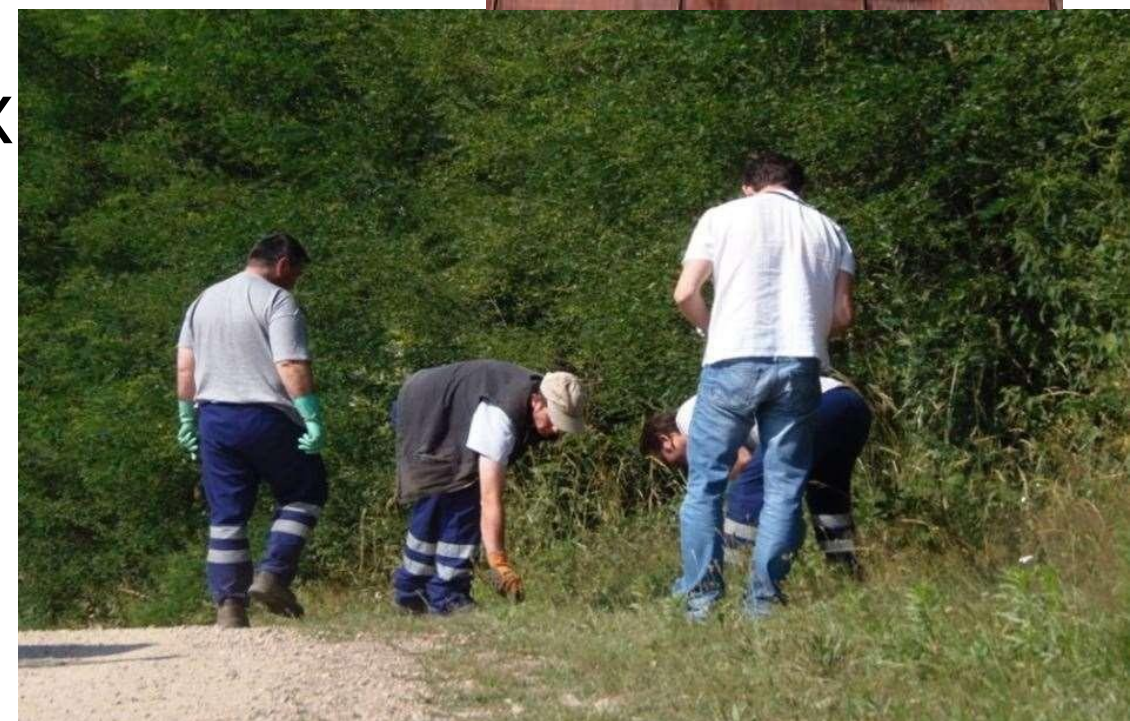
+ Alertes SMS / e-mail





Automne avant la montée à graine

- Mailing **service des routes, agriculteurs** :
« il est encore temps d'intervenir »
- Messages site internet + réseaux sociaux



Laisser les plants sur place !



Automne lorsque les graines sont mûres

- Cartographie et affichage des bilans de la saison
- Réunions, bilans de campagne, entre référents communaux
- Message (population) :
« Ne déplacez pas les ambrosies arrachées / fauchées ! »





L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE

Ambrosia artemisiifolia L.

Les outils à disposition

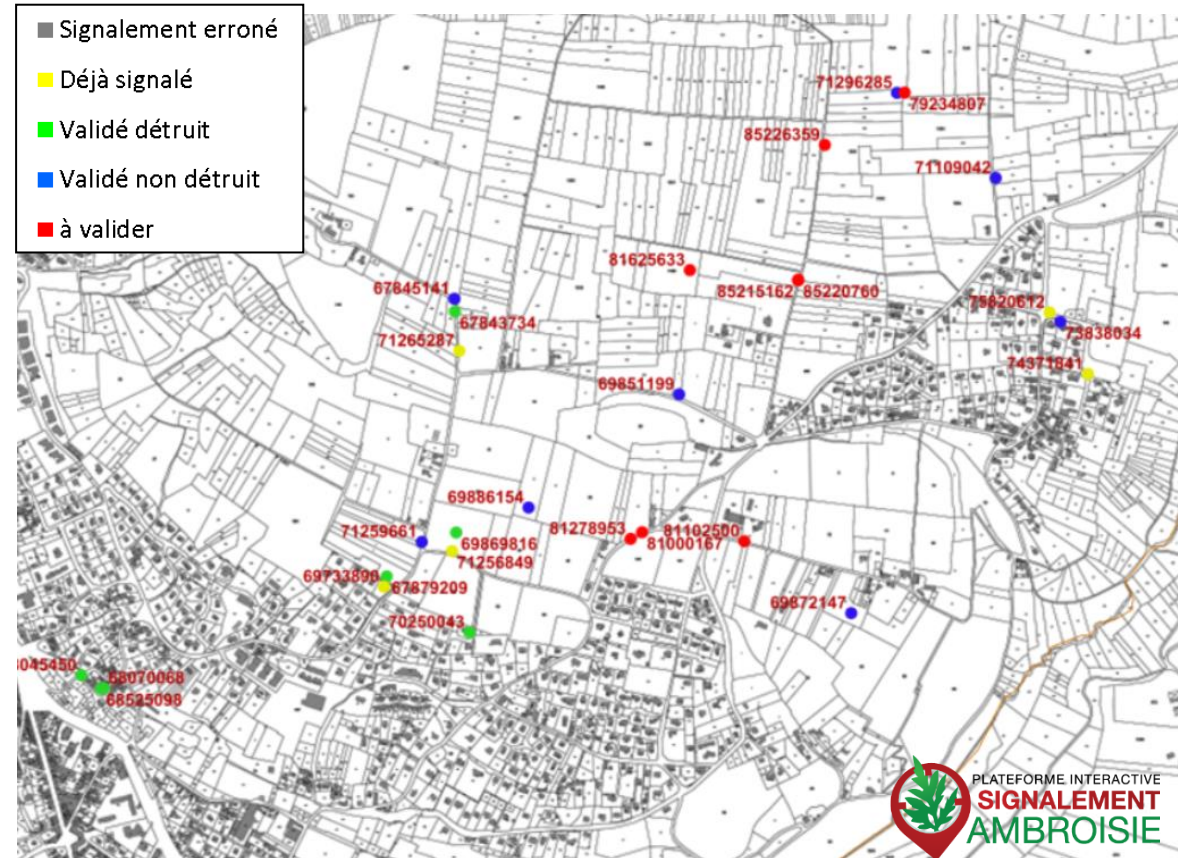
Le référent intercommunal Ambroisie

La plateforme permet de :

- signaler sur le terrain lors de prospection
- recevoir des signalements
- suivre les actions de destruction
- répondre à la population
- avoir une cartographie du territoire
- participer à la veille régionale et nationale



Application mobile pour signaler sur le terrain



Interface PC pour gérer et visualiser les signalements

Formations « Plateforme Signalement-Ambroisie »

En complément, des formations gratuites en ligne sont également proposées par le RNSA, en amont de la campagne de lutte, afin de mieux appréhender l'utilisation de la plateforme Signalement-Ambroisie.

Une fois inscrit, vous recevrez le lien et un code de connexion, par mail, la veille de la formation.

Durée de la formation : 1h30

Le jeudi 20 avril de 14h00 à 15h30

Le mercredi 10 mai de 18h00 à 19h30

Le mardi 16 mai de 10h30 à 12h00

**Classe virtuelle formation en ligne sur l'utilisation
de la plateforme Signalement-Ambroisie**

ZOOM

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdPebBmGw_i7W3GJUpS0uTMjDKtAPWvVYazNlahMZlelOXB2w/viewform?fbclid=IwAR2CxnDgRVxH5To3xbnY_tzKtyYWX8reXT7CdCu-GOhU9-2rqzflQqyHs



**Session d'1H30
sur l'outil**



**PLATFORME INTERACTIVE
SIGNALEMENT
AMBROISIE**



Organisateur : l'équipe Signalement-Ambroisie du RNSA



Les outils à disposition

Les outils de communication

Il existe un panel varié d'outils dont la plupart sont à retrouver sur le site de **l'Observatoire des ambroisies** : ambroisie-risque.info, rubrique **outils**.



observatoire.ambroisie@fredon-france.fr

www.ambroisie-risque.info

FREDON France

11 rue Lacaze

75014 Paris FRANCE

01 53 83 71 75



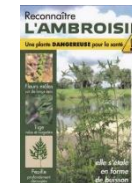
Affiche



Catalogue



Guide de gestion



Carte de reconnaissance



Vademecum d'aide à l'élaboration de plan local d'actions



Films documentaires



La Lettre de l'Observatoire



11 panneaux disponibles en prêt ou à l'achat
Prêt gratuit, transport pris en charge par la structure qui emprunte.

Les outils à disposition

Les outils de communication

Deux supports différents:

- Mallette Cap'tain Allergo : jeux de plateaux et d'extérieur
- Kit : CD avec 2 clips, 4 panneaux, 3 tapis, 1 carnet de mission par enfant, guide pédagogique
- Public : du CE2 à la 6^e / voire ados et adultes
- Milieu scolaire, centres de loisirs, Journée de l'ambrosie...



Emprunt de CAPTAIN ALLERGO auprès de l'Observatoire des ambrosies ou des CPIE

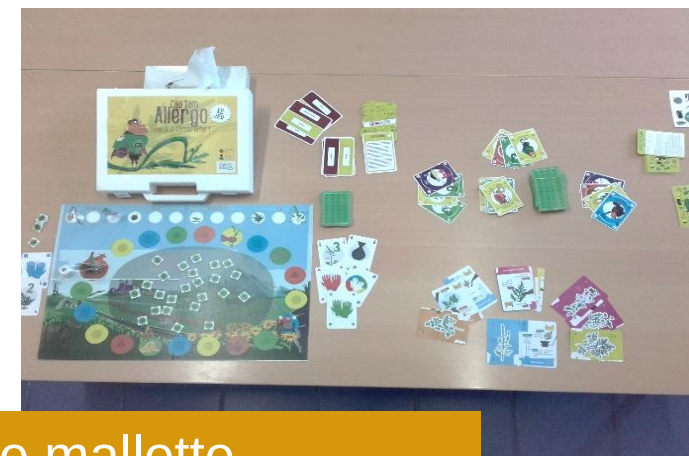
PLUS D'INFORMATIONS



<https://ambrosie-risque.info/outils/captain-allergo/>



Un kit



Une mallette

Les outils à disposition

Les Journées de lutttes contre l'ambroisie

Du 15 au 30 juin

Des journées pour **sensibiliser le grand public à la thématique des ambrosies.**

Actions réalisables :

- Sortie de reconnaissance et arrachage collectif
- Conférence grand public
- Animation Cap'tain Allergo
- Distribution documentation
- Exposition
- Alerter la presse
- À vos idées !

Faites-nous part des évènements que vous organisez, nous les listerons sur la page des journées de lutte contre les ambrosies sur ambrosie-risque.info et notre [site régional](#)



Cap'tain Allergo (Isère) - 2016



Arrachage (Doubs)- 2017

<https://ambroisie.fredon-aura.fr/>

Portail de lutte contre l'ambroisie
en Auvergne-Rhône-Alpes



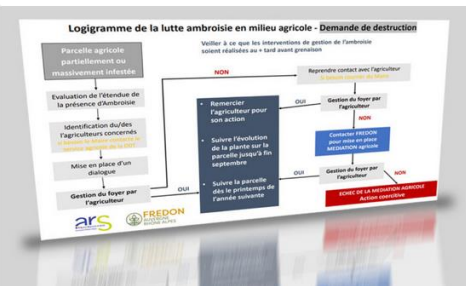
Signaler l'Ambroisie



Agenda des visios, formations, ateliers...



Documentation & Réglementation



Le référent Ambroisie



Nos missions



Vos correspondants

<https://ambroisie-risque.info>

RÈGLEMENTATION OBSERVATOIRE DES AMBROISIES

Enquête : des ambroisies sous les mangeoires à oiseaux

QU'EST-CE QUE L'AMBROISIE ?

LES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE

OÙ SE TROUVE L'AMBROISIE EN FRANCE ?

COMMENT LUTTER CONTRE L'AMBROISIE ?

OUTILS

OBSERVATOIRE DES AMBROISIES

<https://www.facebook.com/groups/2158913344186664/>

Groupe d'échange Référents ambroisie France
Groupe Privé · 497 membres

Rejoindre le groupe

À propos Discussion

À propos de ce groupe

L'Observatoire des Ambroisies – FREDON France est ravi de vous accueillir dans cet espace réservé aux référents ambroisies. Ce groupe a été mis... Voir plus

- **FREDON** peut vous appuyer pour l'animation de réunions, lors des lancements ou bilans de campagne, sur le terrain, en 'bout de champs', fournir des documents ...

- Intervenir en cas de besoin de médiation **agricole**

- Soutenir les **référénts** communaux



- **Les CPIE** vous accompagnent pour des animations «**grand public**»
⇒ Habitants, écoles, centre de loisirs,
animateurs d'associations ...



A vous de décliner ...

Promouvoir l'utilisation de la plateforme de signalement

www.signalement-ambroisie.fr

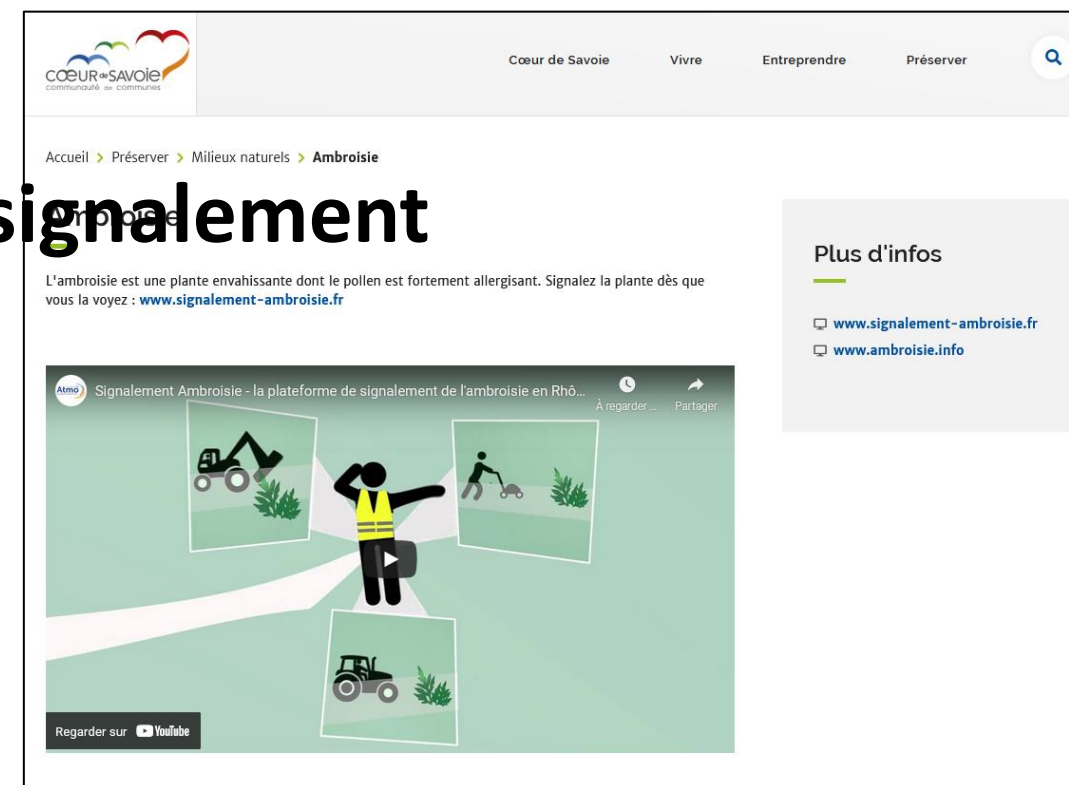
Réalisations de certaines communautés de communes :

Com-Com Cœur de de Savoie

<https://www.coeurdesavoie.fr/4219-ambroisie.htm>

Com-Com Cœur de Chartreuse

<https://coeurdechartreuse.fr/lutter-contre-lambroisie/>



Correspondants « Ambroisie » en Auvergne Rhône-Alpes

Ain

- Noémie CHEVAUCHET
- Emilie MAURON

04 74 45 56 56

ambroisie01@fredon-aura.fr

Coordination régionale

- Christophe BRAS
- Charly TRAVERSINO

04 37 43 40 70

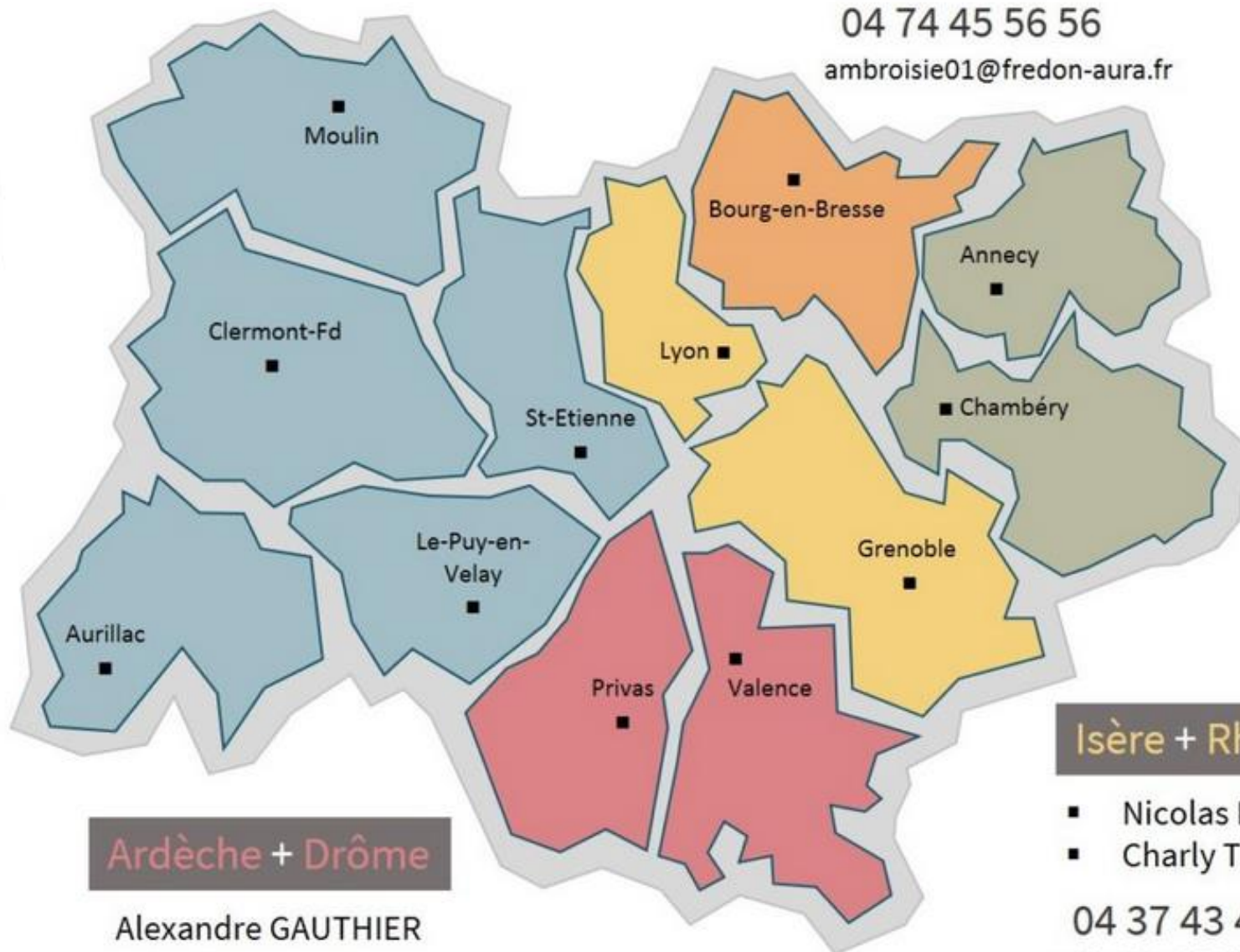
ambroisie@fredon-aura.fr

Auvergne + Loire

- Frédéric CARAY
- Florian LUCAS
- David ROUX

04 73 42 16 29

ambroisie03@fredon-aura.fr
ambroisie63@fredon-aura.fr
ambroisie15@fredon-aura.fr
ambroisie43@fredon-aura.fr
ambroisie42@fredon-aura.fr



Ardèche + Drôme

Alexandre GAUTHIER

04 75 55 37 89

ambroisie26@fredon-aura.fr
ambroisie07@fredon-aura.fr

Savoie(s)

Marie-Hélène PLAVERET

04 79 33 46 89

ambroisie74@fredon-aura.fr
ambroisie73@fredon-aura.fr

Isère + Rhône

- Nicolas BACQUIE
- Charly TRAVERSINO

04 37 43 40 70

ambroisie69@fredon-aura.fr
ambroisie38@fredon-aura.fr



Merci de votre attention

Questions / Réponses

